



maison genevoise
des médiations

Rapport d'activité 2017

A large graphic celebrating 20 years, featuring a purple square with the text '20 ans' in orange. The '20' is significantly larger than the 'ans'. A thin orange arc is positioned below the text. This graphic is part of a larger design of overlapping purple and orange shapes, including circles and squares, that fills the bottom half of the page.

20
ans

Table des matières

Billet du Président.....	4
Maison genevoise des médiations (mgem).....	6
Entretiens de médiation.....	7
Données statistiques.....	7
Permanence téléphonique.....	13
Formation.....	14
Perspectives 2018.....	15
Comptes 2017.....	17

1. Billet du Président

L'année 2017 a été une année très importante pour la maison genevoise des médiations.

Tout d'abord, notre association a fêté ses 20 ans d'activités et cela a mis en évidence la significative évolution de ce lieu de pratique de la médiation entre 1997 et 2017.

Nombreux sont les médiateurs genevois dont le parcours professionnel est passé par la mgem, alors sise au 40 rue du Stand, et qui ont, de ce fait, contribué à la valorisation comme à la promotion de la médiation et de ce lieu de pratique. Aujourd'hui, notre association est mieux connue et reconnue grâce aux efforts de chacun des praticiens convaincus par la force de cet outil de gestion de conflits et de régulation des liens sociaux. J'en profite ainsi pour remercier ici tous les médiateurs et médiatrices professionnels qui œuvrent jour après jour pour favoriser l'accès à la médiation à tout un chacun.

2017 nous a également permis de passer le cap de notre 1000^{ème} médiation familiale. Ce palier symbolique confirme que le champ de la famille reste le plus sollicité à la mgem. Permettre aux familles de faire évoluer leurs relations en fonction des contextes de crise rencontrés, participe à nos yeux à la qualité du vivre ensemble et donc indirectement au bien-être de notre société actuellement en souffrance. Inviter les personnes en conflit ou en crise à chercher à se parler sereinement représente en partie une réponse pragmatique aux défauts de communication contemporains et malheureusement endémiques.

De plus, tout champ de médiation confondu, notre activité a augmenté de 15 % en ce qui concerne le nombre de situations de médiation et de 20 % en ce qui concerne les séances. Cela récompense les efforts de visibilité que cherche à entretenir la maison genevoise des médiations, année après année, principalement grâce à l'engagement militant de chaque professionnel(le) de notre équipe.

En 2017, notre équipe a également accompagné, comme il se doit, le départ à la retraite d'un des piliers de la maison genevoise des médiations, Madame Anne Rochat. Après 15 ans de bons et loyaux services, d'indispensables rappels à la rigueur, à la justesse et à de nombreux échanges interpersonnels précieux, nous tenons à remercier Madame Anne Rochat pour son engagement au sein de notre association comme pour ses incroyables qualités de médiatrice qui nous manquent déjà.

Ce départ a naturellement engendré une nouvelle procédure d'engagement qui aboutira courant 2018 et pour laquelle Madame Anne-Carole Dawance Aubert a été retenue. Je tiens d'ores et déjà à souligner ici sa motivation et ses qualités humaines.

Cette année encore, je dois souligner l'esprit participatif et créatif qui anime l'équipe des médiateurs et des médiatrices: un immense merci au Bureau pour son engagement sans faille, à notre secrétaire-coordinatrice, Madame Coralie Blandenier, pour sa qualité d'écoute et de travail en général.

Les festivités dans le cadre de notre 20^{ème} anniversaire ont donné lieu à une agréable soirée ponctuée par une conférence sur l'évolution des neurosciences donnée par notre superviseur, Monsieur Jean-Dominique Michel, et aussi par l'intervention d'un artiste-clown, Monsieur Alexandre Bordier, qui a partagé avec nous sa vision décalée d'un processus de médiation. Ce moment convivial a ainsi participé à mettre en lumière la force de l'esprit de la médiation qui, avant tout, est question de lien entre les personnes. Ces temps de réflexion ont naturellement été suivis d'une verrée conviviale et de riches échanges.

Je tiens enfin à remercier le Département de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Santé et plus particulièrement son conseiller d'Etat, Monsieur Mauro Poggia, pour leur confiance et leur indispensable soutien renouvelés depuis ces dix-huit derniers exercices, mais également pour l'exercice à venir.

Bruno Munari

Président

2. Maison genevoise des médiations (mgem)

Depuis sa création en 1997, la maison genevoise des médiations et son équipe de médiateurs-trices offrent à toutes les personnes confrontées à une situation conflictuelle, un lieu de communication et d'échange.

Les champs de médiation proposés concernent le domaine familial, pénal, social et le domaine relatif aux conflits interpersonnels au travail.

La maison genevoise des médiations fait partie de la Fédération Genevoise MédiationS (FGeM) et ses médiateurs sont au bénéfice d'une formation de base à la médiation d'un minimum de 200 heures, reconnue par la FSM (Fédération suisse des médiateurs), ainsi que d'une spécialisation en médiation familiale. Ils ont également obtenu le titre de « médiateur ASMF » octroyé par l'Association Suisse pour la Médiation Familiale et qui exige une formation continue annuelle et rigoureuse.

Fonctionnement de la maison genevoise des médiations

Composition du Bureau en 2017

Bruno Munari (Président)
Philippe Schneider (Vice-Président)
Maria Fuchs Castro (membre)
Nathalie Favre (membre)
Jean-Louis Nicou (membre)

Secrétariat, coordination

Coralie Blandenier

Comptabilité et trésorerie

Francine Duparc Mollier, comptable externe

Les formateurs

Bruno Munari
Jean-Louis Nicou
Philippe Schneider

Les médiatrices et médiateurs

Anne-Carole Dawance Aubert
(depuis septembre 2017)
Nathalie Favre
Maria Fuchs Castro
Bruno Munari
Jean-Louis Nicou
Anne Rochat (jusqu'en juin 2017)
Philippe Schneider

L'équipe est supervisée par
M. Jean-Dominique Michel.

3. Entretiens de médiation

Dans un lieu accueillant et neutre, les médiateurs favorisent la reprise du dialogue afin que les personnes en conflit trouvent une solution individualisée à leurs problèmes, leur permettant ainsi de sortir d'une situation de crise. Le non-jugement, le respect, l'ouverture et la créativité sont autant de balises qui guident l'intervention des médiateurs.

En partant des vécus personnels, la médiation permet d'avancer dans la compréhension de soi-même et la perception de l'autre pour aboutir à des propositions et des solutions adaptées à la vie quotidienne, aux besoins propres et à la situation de chacun.

Les processus de médiation commencent par un entretien individuel préalable pour chaque personne et se poursuit par une ou des séances communes de médiation.

Tous les entretiens de médiation ont lieu en co-médiation (en règle générale, sauf rares exceptions, un homme et une femme).

Données statistiques

En 2017, 70 nouvelles situations de médiation ont été traitées à la mgem. Ces 70 situations, auxquelles s'ajoutent 14 médiations commencées l'année précédente, ont donné lieu à 212 séances de médiation en 2017.

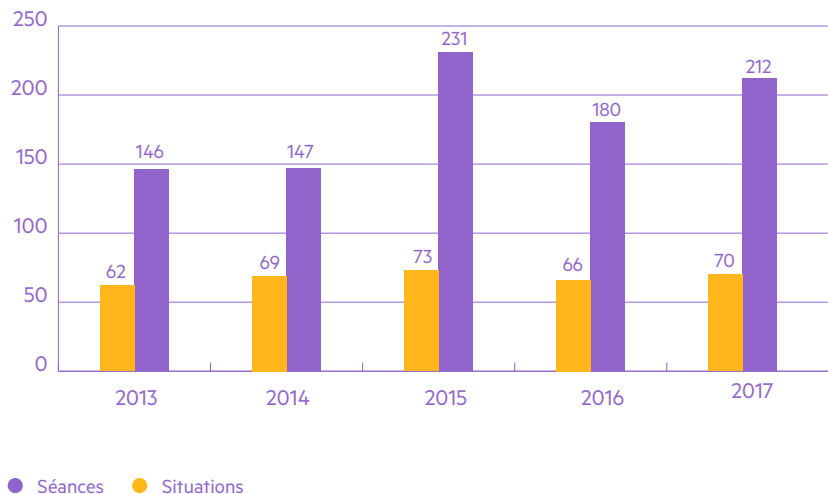
Sur les 70 nouvelles demandes de médiation, 57 sont des demandes de médiation familiale, ce qui représente 82 % de notre activité, 7 sont des médiations du travail (10 %), 3 sont des médiations sociales (4 %) et 3 des mandats externes (4 %).

Evolution des situations et des séances de médiation 2013-2017

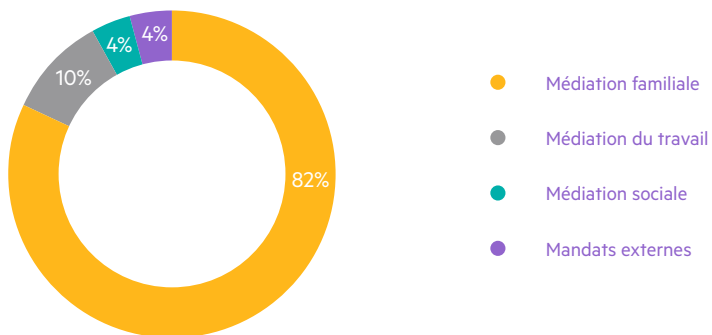
Hormis le pic de l'année 2015 dû à un conflit du travail dans un EMS qui a nécessité de nombreux entretiens, l'année 2017 montre à la fois une stabilité des situations traitées, mais surtout une augmentation significative de séances. La généralisation des entretiens individuels préalables, même pour les médiations familiales, en est la cause essentielle. Cette pratique fait suite à une réflexion autour des conditions favorisant la réussite des médiations. Nous nous sommes rendus compte que ce temps d'entretien individuel permet la mise à niveau des besoins et des demandes des personnes et que cela était aussi très précieux pour les médiateurs, même dans le cas où les personnes semblent déjà « d'accord sur tout » et pas véritablement en conflit. Nous allons clairement pérenniser cette pratique.

Graphique comparatif

COMPARATIF SITUATIONS / SÉANCES 2013-2017



PROPORTION PAR DOMAINE DE MÉDIATION 2017 (SITUATIONS)



La médiation familiale, c'est :

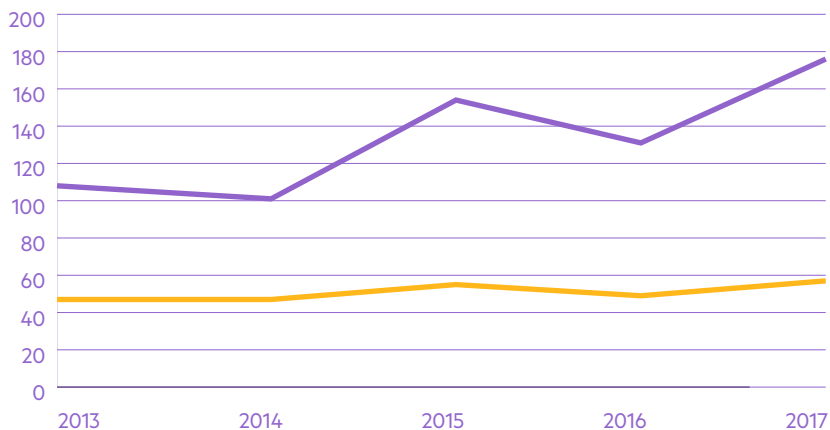
- Un entretien préalable individuel
- Des entretiens communs avec une médiatrice et un médiateur
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

Les demandes de médiation familiale concernent la plupart du temps des couples désirant trouver une entente avant leur séparation ou leur divorce. Il arrive également que la médiation soit proposée par le Tribunal (TPI/TPAE). Dans d'autres situations, il peut s'agir de grands-parents désirant régler un conflit avec leurs petits-enfants, de frères et sœurs majeurs ayant à traiter de leurs relations personnelles ou à négocier un partage successoral, ou encore de parents voulant discuter avec un adolescent ou un enfant majeur de relations personnelles et/ou financières.

Statistiques

En 2017, il y a eu 57 nouvelles situations de médiation familiale auxquelles il faut ajouter 12 médiations ayant débuté sur l'exercice précédent et qui se sont poursuivies en 2017. Le total de ces médiations a donné lieu à 176 séances.

EVOLUTION DE LA MÉDIATION FAMILIALE 2013-2017



● Séances ● Situations

La médiation du travail, c'est :

- Un entretien préalable individuel
- Des entretiens communs avec deux médiateurs
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

La médiation se réalise soit au sein d'équipes comprenant plusieurs personnes, soit entre deux protagonistes d'un conflit dans le cadre de leur travail.

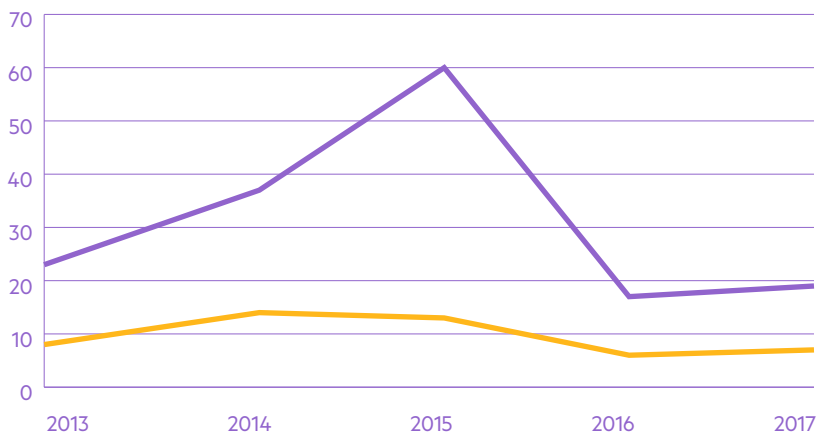
Les demandes émanent en général d'entreprises ou d'associations dont certaines avec lesquelles nous avons conclu des contrats de partenariat d'organe externe de médiation.

Il est important de souligner que le médiateur ne donnera à l'employeur des informations relatives au contenu de la médiation qu'avec l'accord des personnes impliquées.

Statistiques

En 2017, il y a eu 7 nouvelles situations de médiation du travail auxquelles il faut ajouter une médiation ayant débuté sur l'exercice précédent et qui s'est poursuivie en 2017. Le total de ces médiations a donné lieu à 19 séances.

EVOLUTION DE LA MÉDIATION DU TRAVAIL 2013-2017



● Séances ● Situations

La médiation sociale, c'est :

- Un entretien individuel préalable
- Des entretiens communs avec deux médiateurs
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

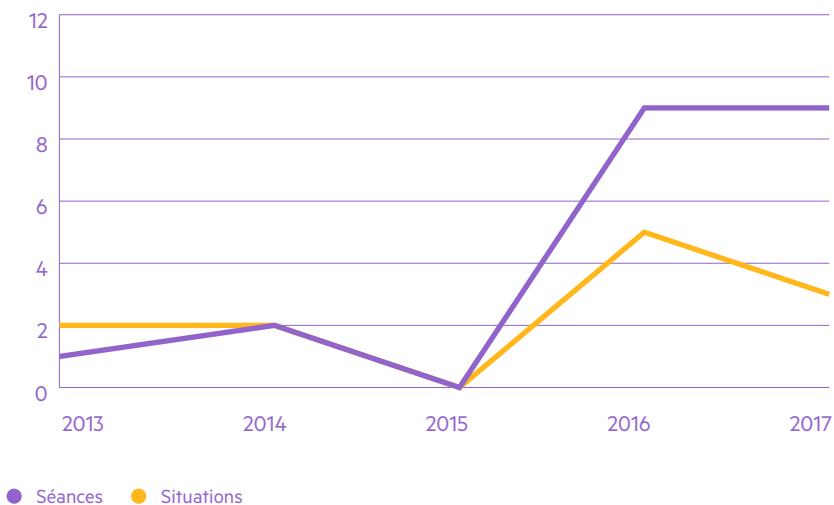
La médiation sociale recouvre les problèmes liés à la vie en communauté et/ou en collectivité.

La demande de médiation parvient souvent à la maison genevoise des médiations directement par les personnes qui vivent un conflit, mais parfois aussi sur recommandation des régies ou de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers.

Statistiques

En 2017, il y a eu 3 nouvelles demandes de médiation sociale. L'une d'entre elles a été annulée avant la première séance. A cela s'ajoute une médiation commencée en 2016. Les 4 médiations qui ont eu lieu ont engendré 9 séances de médiation.

EVOLUTION DE LA MÉDIATION SOCIALE 2013-2017



Durant toute l'année, le secrétariat répond régulièrement à des appels pour des demandes de médiation entre voisins via les régies ou directement par les personnes concernées, mais les médiations n'ont pas souvent lieu. La responsabilité incombe le plus souvent aux pratiques des régies. Ces dernières proposent la médiation (imposent avec un chantage à la résiliation de bail parfois...) en ultime recours et en bout de processus, mais sans participer même partiellement au financement de la médiation. Ce point essentiel est maintenant repris systématiquement lorsque nous pouvons présenter notre travail dans les régies ou les fondations immobilières.

Mandats externes

Trois de nos médiateurs(trices) sont personnellement mandatés(es) pour pratiquer des médiations qui se déroulent à la maison genevoise des médiations, toutefois selon les règles définies par les mandataires. Ces médiations sont déléguées par une autorité (en matière pénale mineur et pénale majeur) ou par un mandataire (Ville de Genève, Services Industriels de Genève).

Médiation pénale pour mineurs

En 2017, deux situations ont été déléguées aux deux médiateurs pénaux assermentés de la mgem reconnus par le Tribunal des mineurs. Ces deux situations ont donné lieu à six séances.

Ville de Genève

Un des médiateurs de la mgem effectue des médiations pour la Ville de Genève. Cette année, la Ville de Genève n'a délégué aucune situation de médiation.

Services Industriels de Genève

Un de nos médiateurs est accrédité comme médiateur externe auprès d'une entreprise privée. Il a reçu de celle-ci 1 mandat qui a donné lieu à deux séances.

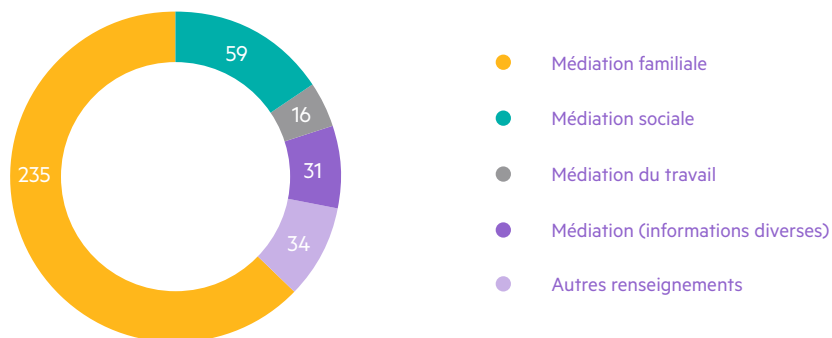
Statistiques

En résumé, les nouveaux mandats externes ont concerné 2 situations de médiation pénale pour mineurs qui ont donné lieu à 6 séances de médiation et une médiation du travail qui a engendré 2 séances de médiation.

4. Permanence téléphonique

Dans la mesure où la majorité des demandes de médiation est faite par téléphone, l'accueil téléphonique nécessite de la patience et des échanges au-delà de la prise de rendez-vous. Les interlocuteurs, souvent découragés, en colère, tristes, voire en détresse ou animés d'autres sentiments, ont besoin d'exprimer ce qu'ils vivent et de comprendre ce qu'est la médiation. Ce premier pas est souvent difficile pour eux et cette écoute les rassure, de même que les renseignements qu'ils reçoivent. Ils ne connaissent souvent pas ou peu la médiation. Un échange ouvert leur permet alors d'entrer dans le processus de médiation ou de décider de solliciter un autre relais (ex : permanences juridiques, thérapie de couple, etc.).

TÉLÉPHONES REÇUS (375 APPELS EN 2017)



5. Formation

Les sensibilisations à la médiation

Les modules de sensibilisation, d'une durée de 12 heures, s'articulent autour de deux objectifs bien définis :

- permettre à des personnes intéressées à la médiation de comprendre ce qu'est la posture de médiateur, de découvrir ce que recouvre et comment s'organise un processus de médiation et, éventuellement, de poursuivre une formation approfondie. En effet, nos sensibilisations sont reconnues par les divers instituts de formation à la médiation comme un pré-requis pour une inscription.
- donner la possibilité à des professionnels du monde du droit, de la pédagogie, des ressources humaines, de la santé, de la famille et du social d'identifier et de comprendre la complémentarité des outils de la médiation avec leur pratique professionnelle quotidienne.

En 2017, nous avons donné 2 sensibilisations à la médiation. Une sensibilisation généraliste qui a regroupé 6 participants, puis une sensibilisation à la médiation du travail pour une grande entreprise de Genève, où nous avons accueilli 5 participants.

Une sensibilisation généraliste a dû être annulée en septembre, faute de réunir suffisamment d'inscrits, le minimum étant fixé à 5 personnes.

Les stagiaires

Depuis ses débuts, la mgem accueille des stagiaires en tant qu'observateurs actifs. Cette activité, prenante en soi, reste une volonté de la mgem d'accompagner de futurs médiateurs(trices) pendant leur formation pratique.

En 2017, nous avons accueilli et accompagné 4 stagiaires en formation de médiation : Deux d'entre elles préparaient un DAS à l'HETS (CEFOC), une autre suivait la formation FAM 10 du GPM et la dernière se formait à l'IUKB (Institut Universitaire Kurt Bösch).

6. Perspectives 2018

Profiter de l'élan de notre 20^{ème} anniversaire

En 2018, la mgem souhaite continuer à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de sa visibilité et ses liens avec ses différents partenaires privilégiés que sont les instances judiciaires, les entreprises avec lesquelles nous avons une convention de partenariat, mais surtout Monsieur et Madame Tout-le-monde pour qui la médiation, en cas de crise ou de conflit, peut s'avérer un soutien important.

Dans ce sens, la mgem va participer non seulement au numéro de la revue Actualité Sociale (éditée par AvenirSocial) consacré spécialement à la médiation, mais aussi contribuer à une publication de l'Ordre des Avocats sur les modes alternatifs de résolution des conflits avec un chapitre sur la co-médiation.

De plus, notre association a été sollicitée par des étudiants de la Haute Ecole de Travail Social (HETS) pour contribuer à leur travail de bachelor sur le thème du burn out et, plus précisément, en tant que lieu d'observation pour déterminer ce qui concrètement est proposé à l'équipe de la mgem en terme de qualité de vie au travail et ainsi de prévention au burn out. Nous avons également été contactés par un journaliste de la RTS de l'émission Mise au Point qui souhaite que la mgem participe à une émission sur le métier de médiateurs et médiatrices.

Ainsi, ces différentes actions vont participer à notre volonté forte d'améliorer notre visibilité sur le canton de Genève et, c'est pourquoi, nous avons décidé pour 2018 de réactualiser notre ligne graphique comme notre logo pour que ceux-ci soit encore plus adéquats et percutants. Ce travail suppose une révolution graphique tant de nos plaquettes de présentation que de notre site Internet. Nous ferons donc appel à une graphiste professionnelle pour nous soutenir dans ce travail de présentation et de représentation.

Réseau

La promotion de la médiation comme un processus des règlements des différends, aujourd'hui accessibles à tous, suppose encore et toujours une collaboration active dans les différents réseaux qui concernent la médiation à Genève. La mgem continuera ainsi sa participation à la PIM (Permanence Info Médiation) et elle poursuivra également son travail au sein du réseau qui organise mensuellement ses présentations autour du thème « Enfant et séparation ». Toujours dans une volonté de valorisation et de promotion, la mgem va poursuivre en 2018 la volonté de développer des conventions de partenariat en tant qu'organe externe

de résolution des conflits avec les entreprises genevoises intéressées et convaincues par le processus de médiation.

Enfin, plusieurs de nos médiateurs participeront en 2018 à des événements hors canton, et qui concernent la médiation en général, comme par exemple de participer au printemps au 11^{ème} Congrès Suisse de Médiation FSM à Lucerne (connu auparavant sous l'appellation « Journées Suisses de la Médiation »).

Formation continue

Année après année, il est déterminant pour l'équipe des médiateurs et médiatrices de la mgem de continuer à se former et à se perfectionner, car les pratiques de médiation sont encore aujourd'hui en évolution. Ceci peut-être plus particulièrement dans le domaine de la famille, dans lequel le droit ne cesse d'évoluer dans le sens des intérêts de l'enfant et de la responsabilité parentale partagée. C'est pourquoi, en 2018, la mgem souhaite proposer à ses collaborateurs des modules de formation continue sur ces évolutions, modules qui seront ouverts à ses collègues médiateurs du canton.

2018 nous permettra donc de finaliser un travail engagé en 2017 et qui a permis à deux de nos collaboratrices de mettre à jour tous les documents officiels de la mgem pour être adaptés aux exigences des juridictions cantonales en matière de droit de la famille.

2018 nous permettra également de réfléchir très sérieusement à la possibilité d'offrir à la mgem des services de personnes de confiance en plus des prestations de médiation offertes. Pour déterminer si cela a du sens et évaluer la motivation de l'équipe, nous prévoyons de rencontrer tant les professionnelles du 2^e Observatoire que celles du SSIE (Service Social Inter-Entreprises). Cela permettra aux médiateurs et médiatrices de se déterminer, s'il fait alors sens, de se former à cette nouvelle posture de gestion de crise.

Sensibilisation à la médiation

La mgem est prioritairement un lieu de pratique, mais l'esprit de souhaiter pouvoir continuer à informer le grand public des caractéristiques et des fondamentaux du processus de médiation demeure. Nous souhaitons ainsi continuer à proposer des sensibilisations généralistes à la médiation aux personnes qui désirent engager une formation par exemple. Auquel cas, nos sensibilisations sont reconnues par les différents organes de formation comme prérequis aux inscriptions.

7. Comptes 2017

Fiduciaire Raisin-Dadre Sàrl

N° d'agrément ASR : 501315

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
DE LA MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS
Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'association de la Maison Genevoise des Médiations, Genève pour l'exercice arrêté au 31.12.2017.

Le contrôle succinct selon la NAS 910 des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du résultat ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 24 avril 2018

Le réviseur



Xavier Raisin-Dadre
Réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels au 31.12.2017

Bilan comparatif au 31 décembre

Maison genevoise des médiations

	2017 CHF	2016 CHF
ACTIF		
Caisses	682,40	105,30
Compte de Chèques postaux	50 686,85	66 402,76
Banque Cantonale : garantie loyer Synagogue	4 591,55	4 591,10
Liquidités	55 960,80	71 099,16
Débiteurs	5 860,00	3 460,00
Produits à recevoir	3 157,00	1 095,84
Charges payées d'avance	2 130,40	10 982,10
Réalisables à court termes	11 147,40	15 537,94
Matériel et Mobilier moins : amortissements 25%	25 880,15 (23 360,15)	25 880,15 (22 520,15)
Machines et matériels de bureau moins : amortissements 20%	23 461,95 (21 941,95)	21 559,00 (21 559,00)
Immobilisations	4 040,00	3 360,00
TOTAL DE L'ACTIF	71 148,20	89 997,10
PASSIF		
Subvention non dépensée à restituer	(6 264,47)	7 966,38
Créanciers	6 140,70	2 943,85
Charges à payer	6 331,80	8 047,70
Capitaux étrangers à court terme	6 208,03	18 957,93
Fonds propres	71 039,17	72 717,36
Part de subvention non dépensée	0,00	0,00
Perte de l'exercice	(6 099,00)	(1 678,19)
Total Fonds propres	64 940,17	71 039,17
TOTAL DU PASSIF	71 148,20	89 997,10

Comptes de Pertes et Profits compartatifs au 31 décembre

Maison genevoise des médiations

	2017 CHF	2016 CHF
PRODUITS		
Entretiens de médiation	33 510,00	33 689,00
Formations, sensibilisations internes	4 750,00	600,00
Finances d'inscription médiateurs	0,00	0,00
Présentations	650,00	0,00
	<u>38 910,00</u>	<u>34 289,00</u>
Intérêts actifs	0,45	0,45
Cotisations membres	1 100,00	1 300,00
Indemnités assurances	844,35	0,00
Revenus divers	589,75	52,35
	<u>2 534,55</u>	<u>1 352,80</u>
Département de la solidarité et de l'emploi	125 978,00	125 966,00
Dons	0,00	0,00
	<u>125 978,00</u>	<u>125 966,00</u>
TOTAL DES PRODUITS	<u>167 422,55</u>	<u>161 607,80</u>
CHARGES		
Honoraires médiateurs indépendants	39 017,85	28 102,90
Honoraires formateurs indépendants	0,00	0,00
Honoraires Sensibilisation et Ateliers	2 900,00	200,00
Honoraires jetons comité, adm.	12 725,00	9 203,00
	<u>54 642,85</u>	<u>37 505,90</u>
Salaires médiateurs	16 090,90	12 029,00
Salaires formateurs sensibilisation	0,00	0,00
Salaires sensibilisation atelier	500,00	630,00
Salaires jetons comité, adm.	3 755,60	4 355,00
Salaires bureau	39 546,00	37 568,70
	<u>59 892,50</u>	<u>54 582,70</u>
Frais de formation	900,00	0,00
Frais divers du personnel	3 327,54	817,40
Charges sociales	10 188,25	12 484,25
	<u>14 415,79</u>	<u>13 301,65</u>
Frais généraux : selon détail	57 578,31	60 971,49
Amortissements	1 222,95	840,00
TOTAL DES CHARGES	<u>187 752,40</u>	<u>167 201,74</u>
Résultat de l'exercice	<u>-20 329,85</u>	<u>-5 593,94</u>
	<u>167 422,55</u>	<u>161 607,80</u>
Répartition du bénéfice:		
Part restituable à l'Etat 70%	-14 230,85	-3 915,75
Perte / Bénéfice reporté viré a Capital 30%	-6 099,00	-1 678,19

Détail des frais généraux comparatifs au 31 décembre

Maison genevoise des médiations

	2017 CHF	2016 CHF
Loyer et charges	19 187,10	19 104,45
Electricité	776,65	755,55
Entretien, nettoyage	4 234,55	4 007,40
Assurances des locaux	701,65	629,95
Fournitures de bureau	503,80	170,50
Frais informatique	1 358,80	413,70
Cafétéria	1 014,40	223,90
Frais d'envois	197,00	184,20
Téléphones, fax	2 216,05	2 057,20
Photocopieuse	1 799,05	2 217,00
Honoraires	8 390,00	8 000,00
Honoraires supervisions	1 820,00	1 275,00
Frais de CCP et banque	114,25	43,15
Commissions cartes crédit	150,76	75,44
Frais appareil cartes de crédit	451,50	334,80
Documentation	538,50	0,00
Cotisations associations professionnelles	1 600,00	1 126,40
Achat petits matériel	179,40	113,15
Publicité, imprimés	2 420,70	15 672,75
Frais site internet	189,50	3 833,00
Fête 20ème anniversaire	8 177,80	0,00
Impôts	139,85	683,95
Fonds rendez-vous manqués et aide	1 060,00	50,00
Frais divers	357,00	0,00
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	57 578,31	60 971,49

Nous adressons nos vifs remerciements

- Etat de Genève : Département de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Santé
- nos membres de soutien

pour leur subvention, leur cotisation et leur don sans lesquels la maison genevoise des médiations ne pourrait exister.



Genève, mai 2018

Impressum

Graphisme: Sophie Jaton, atelier de création graphique

Genève, mai 2018



maison genevoise
des médiations

Rue de la Synagogue 41
1204 Genève
T +41 22 320 59 94
info@mgem.ch

Entrée rue de l'Arquebuse 15

www.mgem.ch